



Formation AFPA - problème remboursement des frais

Par **LOCATAIREVENERE**, le **26/11/2012** à **18:01**

Bonjour,

Je fais appel à vous et vos connaissances pour m'aider. je vous explique...

Mon conjoint est en formation professionnelle à l'AFPA, l'examen est mi-décembre et aurait du se dérouler à Villers St Paul.

Sauf que courant du mois de septembre tout leur atelier a pris feu (apparemment incendie criminel mais pas de preuve) donc il est complètement inutilisable. L'examen doit alors se dérouler à l'AFPA d'Amiens.

Leur formateur leur a dit qu'ils devaient tous s'y rendre par eux-même, ce qui veut dire que les frais d'essence et repas sont à leur charge.

Ma question est donc, l'AFPA est-elle dans son droit? Ou doit obligatoirement rembourser voir même avancer les frais d'essence et repas ? Ou au moins prévoir des aller-retour avec des bus?

Merci d'avance pour vos réponses

Jennifer